



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

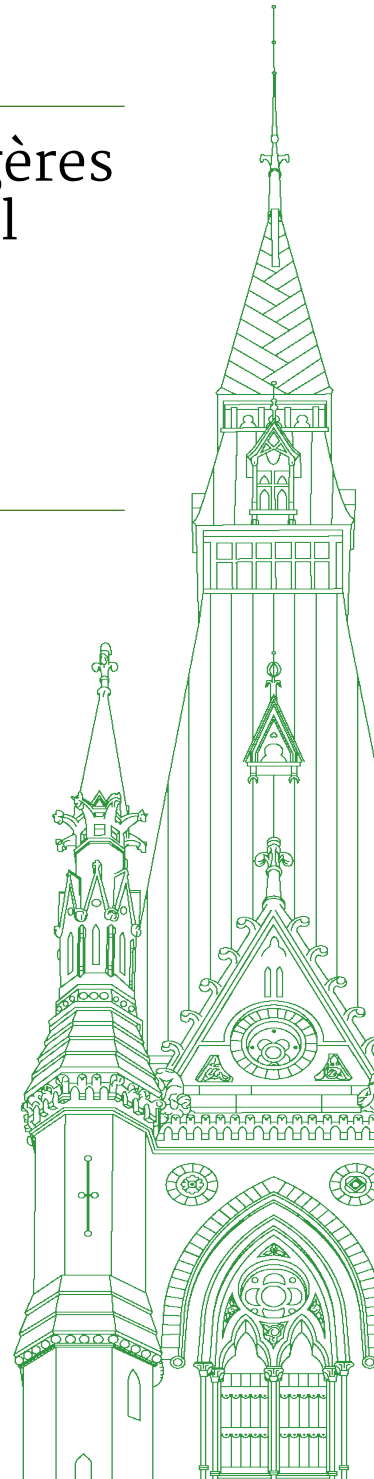
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 28 janvier 2021

Président : M. Sven Spengemann



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 28 janvier 2021

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Sven Spengemann (Mississauga—Lake-shore, Lib.)): Bienvenue à la 14^e séance du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

[Français]

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 22 octobre 2020, le Comité entreprend sa séance d'information sur la situation actuelle au Venezuela.

[Traduction]

Pour assurer le bon déroulement de la réunion, je vous invite tous à laisser votre micro en sourdine, sauf quand vous prenez la parole, et à adresser vos commentaires à la présidence.

Quand il vous restera 30 secondes pour poser vos questions ou pour parler, je vous ferai signe avec ce bout de papier.

Les services d'interprétation sont accessibles à partir de l'icône du globe au bas de votre écran.

J'aimerais maintenant saluer nos témoins du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Nous accueillons cet après-midi Michael Grant, sous-ministre adjoint, Amériques, et Sara Cohen, directrice générale, Amérique du Sud et Affaires Inter-Américaines.

[Français]

Nous accueillons également M. Claude Beauséjour, directeur du Groupe de travail sur le Venezuela.

Je vous souhaite la bienvenue au Comité.

Monsieur Grant, je crois savoir que vous allez faire une présentation.

[Traduction]

Monsieur, la parole est à vous pendant sept minutes.

[Français]

M. Michael Grant (sous-ministre adjoint, Amériques, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie le Comité de cette occasion très opportune de faire le point sur la situation au Venezuela, notamment de donner un aperçu de la situation politique et économique ainsi que des efforts humanitaires déployés pour faire face à la crise.

Comme cela a été mentionné, je suis accompagné aujourd'hui de Sara Cohen, directrice générale, Amérique du Sud et Affaires inter-

américaines, et de Claude Beauséjour, directeur du Groupe de travail sur le Venezuela.

[Traduction]

Le glissement du Venezuela dans la tourmente a commencé par une érosion de la démocratie et est resté centré sur celle-ci. Nicolás Maduro est devenu président en 2013 lors d'une élection jugée libre et équitable. Depuis lors, lorsque l'opinion publique et les appuis politiques se sont retournés contre lui, une série de mesures ont servi de fondement à la crise que nous connaissons aujourd'hui.

En 2015, l'opposition a pris le contrôle de l'Assemblée nationale lors d'élections démocratiques libres et équitables. En 2017, Nicolás Maduro a créé une législature parallèle, l'« Assemblée constituante », qu'il a utilisée pour contourner l'Assemblée nationale légitime. En 2018, il a avancé les élections présidentielles qui n'ont été ni libres ni équitables.

En 2020, à l'approche des élections parlementaires, la Cour suprême pro-Maduro a dépouillé l'Assemblée nationale de son pouvoir de nommer un conseil électoral indépendant, a nommé un nouveau conseil électoral pro-Maduro et des conseils d'administration spéciaux favorables au régime. Elle a remplacé les dirigeants administratifs de trois des quatre principaux partis d'opposition du Venezuela, a continué à maintenir des membres de l'opposition en prison et a étroitement contrôlé les messages communiqués par les médias nationaux. Elle a également ajouté 100 sièges à l'Assemblée nationale dans les 90 jours suivant les élections, en violation de la constitution vénézuélienne.

[Français]

Au milieu de ce chaos, le régime a organisé des élections législatives, le 6 décembre 2020, qui ont été boycottées par l'opposition démocratique. En réponse, et conformément à la Constitution vénézuélienne, l'Assemblée nationale démocratiquement élue en 2015 a prolongé son mandat jusqu'en janvier 2022, ou jusqu'à la tenue d'élections présidentielles et parlementaires libres et équitables en 2021. Elle ne se poursuivra pas sous la forme d'une assemblée plénière, mais par l'entremise d'un « comité délégué ».

Le Canada a annoncé qu'il continuerait à reconnaître l'Assemblée nationale démocratiquement élue en 2015 comme le corps législatif légitime, et son président, Juan Guaidó, comme le président intérimaire du Venezuela.

Au quotidien, le régime contrôle le discours politique du Venezuela en réduisant au silence toute opposition et toute presse libre, et il conserve sa maîtrise sur l'armée en lui permettant de se livrer à des activités illicites lucratives.

[Traduction]

Nous assistons également à une catastrophe économique. Quelques données économiques illustrent l'ampleur de la crise et son impact humain. Depuis 2013, le PIB réel du Venezuela a diminué de 80 %. À la fin de 2020, la production de pétrole, qui représentait auparavant plus de 90 % des exportations, est tombée à son niveau le plus bas en 75 ans, avec une moyenne de 370 000 barils par jour, après un pic de production de 3,5 millions de barils par jour en 2002. Le taux d'hyperinflation a atteint 20 000 % en 2020, rendant la monnaie locale, le bolivar, quasi inutile.

Les conséquences de cette crise sont multidimensionnelles et ont entraîné une crise humanitaire et des droits de la personne à grande échelle. Avec plus de 5,4 millions de Vénézuéliens ayant fui leur pays, c'est de loin la plus grande crise migratoire que la région ait connue, la deuxième au monde après celle de la Syrie, et elle devrait la dépasser d'ici la fin 2021.

L'impact de cette migration sur les pays voisins est très grand, et est aggravé par la COVID-19. Les Vénézuéliens n'ont pas accès aux produits et services de base. Le salaire minimum au Venezuela est actuellement d'environ deux dollars américains par mois; le coût de la vie est au moins 10 fois plus élevé. Un Vénézuélien sur 3, soit 9,3 millions, souffre d'insécurité alimentaire; 96 % des Vénézuéliens vivent dans la pauvreté et 79 % dans la pauvreté extrême, ce qui signifie qu'ils ne gagnent pas assez pour acheter des biens ménagers de base.

● (1540)

Ces conditions ne font que s'aggraver, exacerbées par la pandémie en cours.

[Français]

En plus de la situation humanitaire désastreuse, les violations des droits de la personne qui se produisent chaque jour au Venezuela sont effrayantes. La mission d'enquête de l'ONU sur le Venezuela a publié son rapport en septembre 2020, confirmant que le régime Maduro a systématiquement commis des crimes contre l'humanité depuis au moins 2014. Cela inclut des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des détentions arbitraires, de la torture et des violences sexuelles aux mains des forces de l'État.

Ces constatations sont conformes au rapport de mai 2018 de l'Organisation des États américains, ou OEA, qui a été corédigé par l'ancien ministre de la Justice du Canada Irwin Cotler. Les conclusions de ce rapport ont servi de base au renvoi à la Cour pénale internationale par le Canada et cinq autres membres du Groupe de Lima, en septembre 2018. La conclusion du rapport de la mission d'enquête est que cette crise doit être traitée de toute urgence et qu'une transition vers la démocratie au Venezuela doit être le fondement de cette démarche.

Les membres du Groupe de Lima ont joué un rôle déterminant dans la prolongation de deux ans, jusqu'en octobre 2022, du mandat de la mission d'enquête. Ces violations des droits de la personne ont continué ces derniers mois, comme le montrent les récentes mesures de répression prises par le régime à l'encontre des organisations de la société civile et des médias indépendants.

[Traduction]

La résolution de la crise vénézuélienne est une priorité de la politique étrangère du Canada.

En 2017, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création du groupe de Lima, le groupement régional qui vise à rétablir la démocratie au Venezuela. Le Canada est un facilitateur apprécié pour établir des ponts entre les principaux acteurs, dont l'Union européenne, le groupe de contact international dirigé par l'Union européenne, les États-Unis et les membres du groupe de Lima, qui s'efforcent...

Le président: Monsieur Grant, pourriez-vous conclure rapidement pour que nous puissions passer aux questions?

M. Michael Grant: Très bien.

Ces dernières années, nous avons assisté à la prolifération d'initiatives visant à répondre à la crise au Venezuela, initiatives qui ont parfois rendu la coordination difficile au sein de la communauté internationale. À l'avenir, l'un des objectifs du Canada est de veiller à la cohésion au sein de la communauté internationale ainsi qu'à la poursuite de la collaboration des États.

Nous avons aussi adopté diverses mesures pour faire pression sur le régime, y compris des sanctions contre certaines personnes, et nous avons entamé une collaboration très étroite avec le Royaume-Uni sur la question des mines d'or illégales.

Le président: Merci, monsieur Grant. Compte tenu du temps, arrêtons-nous là. Je veux seulement m'assurer que tout le monde aura l'occasion de poser des questions.

Pour la première série de questions, les intervenants auront chacun six minutes.

La parole est d'abord à M. Chong, pendant six minutes. Je vous en prie.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Grant.

J'aimerais d'abord me concentrer sur M. Juan Guaidó. Comme vous le savez, beaucoup d'autres pays le reconnaissent comme président intérimaire. Je comprends que l'Union européenne cessera toutefois de le faire. En revanche, l'administration Biden a indiqué qu'elle le reconnaîtrait comme président intérimaire.

Quelle est la position du gouvernement du Canada sur son statut?

● (1545)

M. Michael Grant: D'abord, il est important de revenir un peu en arrière, soit à la fin du mandat légitime de Nicolás Maduro. Comme je l'ai dit, il a été légitimement élu en 2013 et son mandat s'est terminé à la fin 2018, soit en janvier 2019.

Les élections anticipées qu'il a organisées en 2018 n'étaient pas considérées comme libres et équitables, tant par les forces démocratiques vénézuéliennes que par la communauté internationale. Ainsi, quand son mandat légitime a pris fin, le président intérimaire devait être le président ou le président de l'Assemblée nationale, comme le stipule la constitution vénézuélienne. Cette personne était Juan Guaidó, qui a commencé son mandat en 2019.

Si nous revenons à décembre de l'an dernier, le régime de Maduro a tenu des élections parlementaires illégitimes. Le Canada n'a pas reconnu ces élections, tout comme la majorité de la communauté internationale.

Ensuite, l'Assemblée nationale légitime, dirigée par Juan Guaidó, a adopté une résolution précisant que, puisqu'il n'y avait pas eu d'élections légitimes, son mandat était prolongé. Elle a pris la forme d'un « comité délégué » tandis que Juan Guaidó demeure président intérimaire.

Nous sommes d'avis que Juan Guaidó est le président intérimaire légitime du Venezuela, et le Canada le reconnaît comme tel.

L'hon. Michael Chong: Merci.

J'ai une deuxième question. Il y a une nouvelle administration américaine. De quelle façon la politique américaine sur le Venezuela va-t-elle changer? Avez-vous une idée de ce qui se passe?

M. Michael Grant: Il est encore tôt. Tout comme d'autres, j'ai observé avec intérêt l'audience d'approbation du secrétaire d'État Antony Blinken. Au cours de celle-ci, il a fait référence... et des représentants de l'administration y ont fait allusion depuis, ce qui montre clairement que les États-Unis vont continuer de reconnaître M. Juan Guaidó comme président intérimaire.

Il est primordial que les membres de la communauté internationale, surtout ceux qui partagent le point de vue du Canada, ce qui comprend sans aucun doute les États-Unis, œuvrent désormais de pair afin de donner une nouvelle impulsion à ce dossier. Il est encore tôt pour la nouvelle administration américaine. Je crois qu'elle voudra connaître la position de ses alliés, et celle du Canada est que nous sommes prêts à faire encore plus, à travailler avec elle et avec d'autres acteurs.

C'est vraiment tout ce que nous savons pour ce qui est de l'administration américaine.

L'hon. Michael Chong: J'ai deux questions rapides. Une porte encore sur M. Juan Guaidó, mais la deuxième est différente.

D'abord, combien de temps encore croyez-vous que le Canada peut reconnaître M. Guaidó à titre de président intérimaire sans qu'il y ait des élections parlementaires légitimes? Parle-t-on d'années, par exemple 6 ans ou 10 ans? Je n'ai pas besoin d'une période précise. Mais, selon vous, combien de temps encore est-ce que cela peut durer?

Ensuite, j'aurai une petite question complémentaire.

M. Michael Grant: C'est une très bonne question.

Je vous dirais que, tout comme l'Assemblée nationale légitime, nous veillons scrupuleusement au respect de la constitution vénézuélienne. La motion qu'elle a adoptée a prolongé le mandat des élus d'un an, soit jusqu'au début de janvier 2022. Le Canada reconnaît donc son autorité dans ces limites.

L'hon. Michael Chong: Ma dernière question est plus générale. Certaines personnes avancent que M. Maduro s'accroche au pouvoir parce que c'est sa seule option. Il doit avoir une porte de sortie pour céder sa place à un nouveau chef d'État.

Qu'est-ce que vous entrevoyez pour lui, si cette hypothèse est correcte?

M. Michael Grant: Je crois qu'il est d'abord important de rappeler la politique étrangère du Canada. La résolution de la crise au Venezuela est entre les mains des Vénézuéliens. Oui, nous avons des opinions et nous croyons que cela doit se faire pacifiquement. Nous sommes opposés à toute avenue militaire.

Je suis désolé, monsieur Chong. L'essence de votre question m'a échappé. Pourriez-vous la répéter très rapidement?

• (1550)

L'hon. Michael Chong: Certaines personnes affirment que, si les Vénézuéliens veulent avoir un nouveau chef d'État, il doit y avoir une porte de sortie évidente pour M. Maduro. Tant qu'elle ne lui sera pas présentée, il va opiniâtement s'accrocher au pouvoir.

M. Michael Grant: Je ne conteste pas cette affirmation. Il a assurément indiqué qu'il n'avait absolument pas l'intention de partir.

Je reviens à ce que je viens de dire. C'est aux Vénézuéliens d'établir la suite des choses. Si nous pouvons en venir à de vraies négociations légitimes, entre les principales parties et avec le soutien de la communauté internationale, je crois qu'ils trouveront une solution.

Je ne serais pas surpris que des mesures inusitées soient proposées, y compris en ce qui a trait à l'avenir de M. Maduro.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Grant.

Merci, monsieur Chong.

La prochaine intervenante est Mme Sahota, pendant six minutes.

Mme Ruby Sahota (Brampton-Nord, Lib.): Merci.

C'est un peu le contraire, du point de vue... Les pays qui reconnaissent M. Guaidó comme président intérimaire sont des pays comme le Canada et les États-Unis. Les pays réputés soutenir le gouvernement Maduro sont la Chine, la Russie et Cuba.

De quelle façon ces pays appuient-ils M. Maduro? Pourriez-vous expliquer un peu plus en détail pourquoi leur soutien est important et de quelle façon ils appuient son gouvernement?

M. Michael Grant: Absolument. Je dirais que c'est un amalgame de relations économiques. La Chine et la Russie ont sans contredit des investissements importants au Venezuela et leurs échanges commerciaux avec ce pays sont considérables. Même chose pour Cuba. Ils ont des relations économiques de longue date, qui comprennent des livraisons de pétrole fortement subventionné, voire fourni gratuitement.

C'est aussi géostratégique. Je ne crois pas vous surprendre en vous disant que la Russie, et dans une certaine mesure la Chine, voit ses relations avec le Venezuela comme un levier géostratégique.

Je dirais que ce sont les principales raisons pour lesquelles ils soutiennent le régime.

Mme Ruby Sahota: Y a-t-il d'autres acteurs de premier plan qui soutiennent ouvertement le régime maintenant que l'UE a décidé qu'elle ne peut plus reconnaître M. Guaidó comme dirigeant intérimaire?

Quels sont les pays qui ont la même vision des choses que le Canada et les États-Unis?

M. Michael Grant: Je dirais que, même si l'Union européenne n'a pas déclaré de la même façon que le Canada qu'elle continue de reconnaître M. Juan Guaidó, elle a néanmoins affirmé sans équivoque que les élections du 6 décembre, de même que les élections présidentielles de 2018, n'avaient pas été libres et équitables. Elle a aussi laissé entendre que, selon elle, les forces démocratiques, c'est-à-dire l'Assemblée nationale légitime et M. Juan Guaidó, sont les interlocuteurs légitimes du pays. Il y a certes là une nuance, mais, globalement, nous estimons que l'Union européenne et ses États membres partagent le point de vue du Canada.

Ces dernières années, il y a eu des changements dans différents pays au gré des tendances politiques. Par exemple, le Mexique et l'Argentine étaient tous les deux membres du Groupe de Lima, mais ont adopté des positions légèrement différentes après un changement de gouvernement.

Mme Ruby Sahota: Et quelle est cette position?

M. Michael Grant: Le Mexique a décidé de quitter le Groupe de Lima et de revenir à une politique étrangère plus traditionnelle, soit celle de la non-ingérence. C'est la décision que le Mexique a prise.

Avant ces derniers événements, l'Argentine a clairement annoncé qu'elle ne reconnaissait pas M. Juan Guaido comme président intérimaire.

Ce sont deux exemples de pays qui ont une voix et un rôle importants dans ce dossier. À l'avenir, nous estimons essentiel d'échanger tant avec eux qu'avec les pays qui partagent tout à fait le point de vue du Canada. Aucun progrès n'est possible sans un dialogue convenable avec tous les acteurs, ce qui comprend les partisans de M. Maduro, comme la Chine et la Russie.

Mme Ruby Sahota: Passons à la question des sanctions. Le Canada a imposé 113 sanctions aux Vénézuéliens liés à ces violations des droits de la personne, mais les Américains ont opté pour d'autres sanctions économiques.

Pourquoi le Canada a-t-il pris cette décision? Pourquoi est-il préférable d'associer les sanctions à des personnes plutôt qu'à l'économie?

• (1555)

M. Michael Grant: Je ne suis pas un expert général en matière de sanctions, mais je sais que les régimes de sanctions du Canada sont très différents de ceux des États-Unis.

Au Canada, nous basons nos décisions sur des renseignements du domaine public que nous avons obtenus. Une grande partie de ces renseignements proviennent de rapports, comme ceux qui ont été présentés dans le cadre de la mission d'enquête de l'ONU ou le rapport de l'OEA auquel j'ai fait allusion. Les sanctions visent des personnes qui ont clairement commis des actes répréhensibles.

Parallèlement, nous ciblons précisément ces personnes, et nos sanctions n'ont pas de répercussions générales sur l'économie vénézuélienne. C'est une distinction importante entre nous et les États-Unis.

Mme Ruby Sahota: Dans une économie où le PIB se contracte au rythme que vous avez mentionné précédemment, quel genre d'incidence supplémentaire les sanctions que les États-Unis imposent auraient-elles sur la population du Venezuela?

M. Michael Grant: Comme il s'agit de sanctions américaines, je ne suis pas sûr d'être qualifié pour répondre à cette question.

Il est certain que quelques-unes des sanctions que les Américains ont imposées visent à restreindre la capacité d'exportation du régime Maduro, y compris l'exportation de produits pétroliers. Il est clair que cela aura une incidence sur les recettes du gouvernement et aussi sur la mesure dans laquelle le gouvernement est capable d'assurer la prestation de ses services. Les sanctions auront donc des répercussions.

Je précise encore une fois que je ne parle pas au nom des États-Unis. En même temps, aucune sanction n'a d'incidence quelconque sur l'aide humanitaire.

Mme Ruby Sahota: Je suppose que c'est tout le temps dont nous disposons.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Sahota.

Merci, monsieur Grant.

[Français]

Monsieur Bergeron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Stéphane Bergeron (Montarville, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui et de nous éclairer sur la situation au Venezuela. Effectivement, il s'agit d'une situation extrêmement complexe, et la réaction à géométrie variable de l'ensemble de la communauté internationale à cet égard nous le démontre.

Mon inquiétude — je vais me permettre de l'exprimer crûment — est que la position du Canada et des membres récents du Groupe de Lima s'appuie sur des bases de moins en moins solides, dans la mesure où, de toute façon, l'élection ayant eu lieu en 2015, cette assemblée devait être dissoute en décembre 2020.

D'une part, je m'interroge sur le fait que l'on continue de soutenir un dirigeant qui n'a plus la légitimité démocratique de poursuivre son mandat. D'autre part, on constate que non seulement l'appui de la population vénézuélienne à l'égard de M. Guaidó diminue, mais aussi que des instances internationales importantes, comme l'Union européenne, commencent à prendre leurs distances.

Le Canada n'est-il pas en train de soutenir simplement un homme de paille?

Pour reprendre la question posée par M. Chong, combien de temps pensons-nous pouvoir tenir cette position, qui m'apparaît de plus en plus intenable?

M. Michael Grant: Je vous remercie de votre question.

Selon notre politique et notre position, on suit la Constitution vénézuélienne. Je crois que ce sont les règles 193 et 196 qui disent que l'Assemblée nationale du Venezuela peut créer ce comité délégué, et c'est exactement ce qu'elle a fait.

Je comprends vos questions, mais je crois que le Canada et plusieurs autres pays ont cette politique. Ce sont non seulement les membres du Groupe de Lima, mais ce sont aussi les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il y a des membres de l'Union européenne qui suivent aussi cette politique, mais la position de ce groupe n'est pas exactement la même. Je crois que le Canada a adopté la bonne position.

On va voir ce qui se passera en 2021. Il est urgent de faire des progrès au moyen de négociations afin qu'il y ait une transition démocratique au Venezuela.

• (1600)

M. Stéphane Bergeron: Permettez-moi de reprendre le tout dans l'ordre.

D'abord, je pense qu'il est correct, comme l'a fait l'essentiel de la communauté internationale jusqu'à présent, de dire que la dernière élection pouvait apparaître peu légitime compte tenu des conditions dans lesquelles elle s'est déroulée. Cela dit — encore là, peut-être devriez-vous éclairer notre lanterne davantage sur le contexte constitutionnel du Venezuela —, comment peut-on reconnaître les élus d'une assemblée qui, de toute façon, aurait dû être dissoute en décembre 2020?

Quelle est la légitimité démocratique de cette assemblée qui, théoriquement, n'existe plus? De plus, comme je vous le signalais, l'appui à M. Guaidó dans la population vénézuélienne est loin d'être assuré. Il semble plutôt avoir été progressivement abandonné, non seulement par la population vénézuélienne, mais également par un certain nombre d'alliés traditionnels sur la scène internationale, notamment l'Union européenne, effectivement.

M. Michael Grant: Premièrement, le Canada ou le Groupe de Lima ne sont pas les seuls à avoir dit que les élections n'étaient pas justes et libres.

M. Stéphane Bergeron: Oui, absolument. Il n'y a pas de désaccord sur ce point, monsieur Grant.

M. Michael Grant: D'accord.

Concernant la légitimité de M. Guaidó et de ce comité délégué, la Constitution vénézuélienne prévoit que l'Assemblée nationale du Venezuela peut créer un tel comité. À notre avis, ces actes...

M. Stéphane Bergeron: Je me permets de vous arrêter tout de suite, monsieur Grant, je suis désolé. C'est une information que vous nous avez donnée en répondant à ma question précédente.

Voici ma question: quelle est la légitimité de ce comité nommé par une assemblée qui, elle, n'a plus de légitimité?

M. Michael Grant: L'Assemblée était encore là en décembre. Son mandat se terminait en janvier 2021. C'est donc pendant son mandat qu'elle a adopté la résolution visant à créer ce comité.

M. Stéphane Bergeron: Cependant, je vous pose la question suivante. Essayons de transposer la situation dans le contexte constitutionnel du Canada. Admettons que ce gouvernement minoritaire aille jusqu'à l'échéance ultime fixée par la loi. À la veille de la dissolution prévue par la loi, supposons ensuite que le gouvernement décide de constituer un comité parlementaire dont l'existence se poursuivrait après l'élection...

Le président: Je suis désolé, monsieur Bergeron, mais votre temps de parole est écoulé. Vous aurez fort probablement l'occasion d'y revenir lors du deuxième tour.

[Traduction]

Le prochain intervenant est M. Harris.

Vous avez la parole pendant six minutes.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Je voudrais revenir sur certaines des questions qui ont été posées par MM. Chong et Bergeron, car je pense que le consensus semble être que la position de M. Guaidó se dégrade progressivement. Apparemment, son boycottage des élections de 2020 ne bénéficie pas de beaucoup d'appui, même en ce qui concerne sa décision d'aller de l'avant. Nous venons d'entendre parler de la mise en place quasi légitime — je crois que c'est l'expression qu'a utilisée M. Grant — d'un comité, qui ne me semble pas être un gouvernement, et le soutien populaire dont M. Guaidó jouit au Venezuela se situe entre 20 et 25 %, ce qui n'inspire pas beaucoup confiance ni à moi ni à beaucoup de gens. Il

semble être un peu plus populaire auprès des gouvernements du monde entier qu'auprès du peuple vénézuélien.

Pourquoi le Canada persiste-t-il à le présenter comme le dirigeant légitime d'un pays et, en même temps, à dire qu'il appartient aux Vénézuéliens de décider de leur avenir? Comment pouvez-vous expliquer cela?

• (1605)

M. Michael Grant: Je vais faire valoir quelques arguments.

Premièrement, en ce qui concerne les élections, elles ont été boycottées par pratiquement tous les partis de l'opposition. Il y a eu...

M. Jack Harris: Pas du tout, monsieur.

M. Michael Grant: Non, pas par tous les partis — j'allais ajouter cela —, mais par tous les principaux...

M. Jack Harris: Et ceux qui ne l'ont pas fait ont reproché à M. Guaidó de l'avoir fait.

M. Michael Grant: Tous les grands partis politiques, les partis d'opposition, ont boycotté les élections, et certainement ceux qui ont formé la coalition avec M. Guaidó et d'autres personnes au cours de l'année dernière.

En ce qui concerne sa légitimité, tout d'abord, je pense qu'il est important de dire que la légitimité n'est pas due à l'individu, mais à la position qu'il occupe. En 2019, il était président de l'Assemblée nationale, et la constitution vénézuélienne indique clairement que, s'il n'y a pas de président légitime, le président intérimaire...

M. Jack Harris: C'est ainsi que nous sommes arrivés là où nous en sommes, mais ce mandat a expiré. Il y a maintenant un comité Internet composé de délégués qui ont été choisis uniquement par l'opposition — un processus auquel personne d'autre n'a participé —, un comité qui prétend être un gouvernement légitime.

Si nous voulons que le peuple vénézuélien ait son mot à dire à l'avenir, le fait que la communauté internationale ou une partie de celle-ci soutient un camp et ignore la crise humanitaire qui sévit au Venezuela, et en ce qui concerne ceux qui sont partis... Il me semble que ce n'est pas une voie vers une solution négociée. Je pense qu'il est temps, peut-être, que le Canada et d'autres pays commencent à trouver d'autres moyens d'améliorer la situation au Venezuela.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Vous avez parlé des conditions économiques au Venezuela et de la crise humanitaire, mais vous n'avez pas mentionné l'effet que les sanctions ont sur cette crise humanitaire. Je ne parle pas des sanctions canadiennes, parce que les sanctions canadiennes visent des personnes — de manière tout à fait légitime, d'ailleurs. Je n'ai rien contre cela, et la Cour pénale internationale enquête sur les actes criminels qu'elle a en vue, et elle devrait continuer de le faire.

Cependant, je pense que la stratégie de ce que M. Trump a appelé « la pression maximale » sur les Vénézuéliens, mise en œuvre au moyen de l'embargo pétrolier et d'autres sanctions économiques, a exacerbé la situation et touché — comme l'a indiqué le Washington Office on Latin America — les Vénézuéliens les plus vulnérables. Les recettes en devises étrangères ont bien sûr diminué. La production pétrolière a chuté parce qu'ils n'ont pas de clients, et cette approche ne donne pas les résultats que les États-Unis espéraient.

Peut-être qu'une autre stratégie s'impose.

M. Michael Grant: Je suis d'accord avec vous pour dire que, ces dernières années, les initiatives de la communauté internationale ont échoué. Nous avons déployé beaucoup d'efforts, et la situation au Venezuela s'est aggravée. Nous ne sommes pas plus près d'avoir trouvé une solution politique. Je pense que nous devons être honnêtes à ce sujet.

En ce qui concerne la question de la légitimité, je pense que, d'un point de vue canadien, nous estimons que la solution à cette crise est une solution négociée par toutes les parties qui aboutit à un retour complet de la démocratie. Les conditions requises pour la tenue d'élections démocratiques n'existent pas au Venezuela, et cela a été prouvé en décembre. Lorsque cela s'est produit, l'Assemblée nationale légitime a choisi d'agir, et elle a décidé, en se basant sur la constitution vénézuélienne, de prolonger son mandat d'un an afin de créer ce comité. Nous pensons qu'elle a suivi la constitution, et nous continuons de l'appuyer.

Cette situation est-elle viable? Absolument pas. Nous devons reprendre notre recherche d'une solution.

En ce qui concerne la question de la situation humanitaire et de la situation économique, je pense que nous devons nous souvenir de ce qui est à l'origine du déclin du Venezuela.

• (1610)

M. Jack Harris: Eh bien, nous savons ce qui est à l'origine de ce déclin, mais il a été exacerbé par les sanctions aux dépens des personnes les plus vulnérables du Venezuela. N'y a-t-il pas ici une occasion d'encourager le retrait de certaines de ces sanctions, de permettre aux Vénézuéliens d'avoir accès à l'argent qu'ils ont déposé dans des banques étrangères, à condition qu'il soit utilisé pour atténuer la crise humanitaire?

Il me semble qu'il y a des façons dont le Canada pourrait venir en aide au Venezuela. Le Canada n'a accordé que 55 millions de dollars. Je dis « seulement » parce qu'il y a toutes sortes de preuves que d'autres pays et d'autres crises ont été traités avec beaucoup plus de générosité par le Canada et d'autres nations que le peuple vénézuélien qui souffre. Il me semble que nous ou les pays refusons d'accorder au Venezuela une aide humanitaire et que nous punissons ainsi les plus vulnérables pour les actes du gouvernement. D'une certaine façon, cela semble très mal, et je ne crois pas que les Canadiens soutiennent cette idée.

Le président: Je suis désolé, monsieur Harris. Nous allons devoir en rester là. Vous avez dépassé votre temps de parole, mais vous aurez la chance de revenir sur le sujet au cours de la deuxième série de questions.

Nous allons maintenant passer à la prochaine série de questions, qui comprendra initialement deux interventions de cinq minutes, dont la première sera attribuée à M. Diotte.

Monsieur Diotte, vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci beaucoup.

Je suppose qu'en définitive, nous pouvons débattre de la légitimité d'un gouvernement ou d'un président, ce qui est très important, mais le plus important, c'est la population. Je suppose que la difficulté que j'éprouve à cet égard est la suivante: quel est le meilleur moyen pour le Canada d'aider ces gens? Je veux dire, il semble qu'il y ait plus de cinq millions de personnes qui fuient le Venezuela. Elles se dirigent vers la Colombie, etc. Que peut faire le Canada pour aider ces personnes? On nous a dit qu'il s'agissait de la plus

grande crise humanitaire suivant la Syrie, mais, relativement parlant, elle ne semble pas être sur l'écran radar du monde.

M. Michael Grant: C'est une très bonne question, et vous avez tout à fait raison. Il s'agit de la deuxième plus grande crise des migrants, et elle pourrait très bien être la première d'ici la fin de cette année. Si vous examinez le niveau de financement par habitant, il est radicalement trop bas.

Le Canada a apporté une contribution à cet égard. Nous sommes l'un des plus importants donateurs, et nous axons une grande partie de nos efforts sur le soutien des populations migrantes qui ont quitté le Venezuela. Comme vous pouvez l'imaginer, il est un peu difficile d'exercer des activités au Venezuela. Nous avons mis en oeuvre quelques petits projets humanitaires, mais même les acteurs responsables de ces projets au Venezuela travaillent dans des circonstances très difficiles. Il y a eu un accord entre le régime et le président intérimaire, M. Guaidó, pour la fourniture d'une aide coordonnée par les États-Unis. Une partie de cet accord a fonctionné, mais certains aspects n'ont pas fonctionné. Nous sommes préoccupés par les agissements du régime, mais il faut en faire davantage.

En ce qui concerne le Canada, je tiens à mentionner qu'en juin de l'année courante, la ministre Gould organisera une conférence en solidarité avec les réfugiés et migrants vénézuéliens. Ce sera la troisième conférence, et le Canada en a pris la direction l'été dernier, notamment parce que nous pensons qu'il faut en faire plus pour soutenir les migrants vénézuéliens qui ont fui leur pays. Nous présentons également un processus appelé le Groupe des amis du processus de Quito. Le processus de Quito est le groupe de pays qui ont accueilli des migrants vénézuéliens. Le Groupe des amis est le groupe de pays donateurs qui travaillent en étroite collaboration avec ces bénéficiaires afin de déterminer ce qui peut être fait de plus.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut en faire davantage, et le Canada assume clairement un rôle de chef de file à cet égard.

M. Kerry Diotte: C'est bon à savoir, mais combien de personnes vont mourir de faim avant le mois de juin? Cette conférence est encore loin, et une crise humanitaire sévit en ce moment même. Regardez comment le monde a réagi à la crise migratoire syrienne.

À ce sujet, y a-t-il des Vénézuéliens qui viendront au Canada, ou pouvons-nous faire quelque chose de plus pour les parrainer ou les aider de quelque manière que ce soit à échapper à cette misère?

M. Michael Grant: À ce stade, il n'existe pas de programme particulier visant à accueillir des migrants vénézuéliens. Ces dernières années, un certain nombre de Vénézuéliens ont demandé le statut de réfugié au Canada. Mais, pour ce qui est d'un programme particulier semblable à celui qui a été mis en oeuvre dans le cas de la Syrie, il n'y en a pas à l'heure actuelle.

• (1615)

M. Kerry Diotte: Que pouvons-nous faire pour inciter le gouvernement à mettre en oeuvre un tel programme? Je pense que tout le monde sait certainement qu'il s'agit d'une crise très réelle. Regardez comment le Canada s'est impliqué dans la crise syrienne. Pourquoi ne pouvons-nous pas nous impliquer maintenant, alors qu'il s'agit de la grande crise du moment?

M. Michael Grant: Je pense que nous sommes bel et bien en train d'intervenir afin d'apporter une aide appropriée à ces migrants. En ce qui concerne la mise en place d'un programme de venue au Canada, je crains de devoir m'en remettre à mes collègues d'IRCC à ce sujet.

M. Kerry Diotte: Seraient-ils disposés à intervenir à cet égard et à répondre à quelques questions?

M. Michael Grant: Ils ne sont pas avec nous aujourd'hui, monsieur.

M. Kerry Diotte: Oh, pardon. D'accord.

Comme vous l'avez mentionné, le Venezuela est une question de politique étrangère de premier plan pour le Canada, mais étant donné la mauvaise gestion du pays par le régime socialiste de Maduro et l'effondrement de son économie, quelle est la capacité du gouvernement à faire face à la crise sanitaire et économique actuelle, liée à la pandémie de COVID? A-t-il la capacité d'y faire face?

Le président: Répondez très brièvement, monsieur Grant. Le temps de parole de cette intervention est presque entièrement écoulé.

M. Michael Grant: La pandémie de COVID a frappé le Venezuela comme partout ailleurs, et le régime Maduro nous fournit des chiffres. Toutefois, nous ne nous fions pas à ces chiffres — je pense que personne ne le fait —, car ils sont très bas.

Le gouvernement Guaidó a puisé dans les ressources dont il dispose afin de fournir un certain financement au secteur de la santé, mais je dirais que ces fonds sont insuffisants, ce qui est très préoccupant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Grant.

Merci, monsieur Diotte.

Chers collègues, je voudrais vous rappeler que, dans le cadre de cette deuxième série de questions, les temps de parole sont assez serrés. Si tout le monde pouvait se limiter au temps qui leur est imparti, nous pourrions, comme je le propose, achever cette deuxième série de questions. Cela nous amènera un peu après 16 h 30, mais je pense que, dans l'intérêt du sujet qui nous occupe, ce n'est pas du temps perdu.

La prochaine intervenante est Mme Fry, et elle dispose de cinq minutes.

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Je vous remercie beaucoup.

Tout le monde a parlé de l'aide humanitaire. Je voudrais souligner que Trinité-et-Tobago, mon pays d'origine, se trouve à 80 miles au large du Venezuela. Les relations sont très étroites là-bas, et j'ai grandi en connaissant ces relations. Un montant de 55 millions de dollars peut ne pas sembler énorme pour les Canadiens, mais avec le taux de change, si on donne 55 millions de dollars à Trinité-et-Tobago, le montant sera multiplié par six et s'élèvera à quelque 350 millions de dollars. Nous devons nous rappeler des coûts dans cette région, et de ce qu'on peut y acheter et y faire avec 55 millions de dollars.

Je ne dis pas que le montant de 55 millions de dollars soit suffisant, et je pense que nous devrions examiner la manière dont nous nous y prenons, mais ce qui importe quand on fournit de l'aide financière, c'est de verser l'argent au peuple et non à un régime qui peut se l'approprier et en faire ce qu'il veut.

Ma première question porte ainsi sur l'aide humanitaire. Ce qui m'embête le plus ici, toutefois, c'est que nous faisons référence à l'Europe et à la Syrie. L'Europe et la Syrie sont très proches l'une de l'autre, bien entendu. Tout le monde se préoccupe de la Syrie.

Personne n'y songe, mais le Canada a un intérêt dans ce dossier pour une autre raison: du point de vue géopolitique, nous ne voulons pas que la Chine et la Russie jouent un rôle. Les États-Unis ont coutume d'intervenir en faisant fi de la souveraineté et en installant leur propre dirigeant, chose que nous ne voulons pas non plus. Nous faisons cependant partie de l'Organisation des États américains, ou OEA. Tout ce qui se passe dans cette région aura sur nous un effet considérable.

Je pense que nous devrions discuter un peu plus de notre position géopolitique, et j'aimerais connaître votre avis. L'Europe est très loin et — je suis désolé de le dire — ne se soucie guère de ce qui se passe au Venezuela; elle s'intéresse davantage à la Syrie en raison de sa proximité. Cependant, du point de vue géopolitique, je voudrais vraiment savoir comment nous considérerons l'OEA elle-même, sa force, son intégrité et le fait que de nombreux pays membres s'éloignent de la démocratie. Comment nous assurerons-nous que le Canada pense réellement à la sécurité dans la région de l'OEA? Les États-Unis et le Canada sont les deux seuls pays dotés de processus démocratiques dernièrement.

J'aimerais vous entendre parler de la dimension politique dans ce dossier.

M. Michael Grant: Je vous remercie beaucoup de me poser la question.

Je suis entièrement d'accord avec vous quant à l'importance géopolitique du Venezuela. Je pense que tous se souviendront qu'il y a 20 ans, c'est à l'instigation du Canada que l'hémisphère a créé la Charte démocratique interaméricaine. Depuis lors, certains pays ont progressé et d'autres ont régressé. Le Venezuela est celui qui a le plus reculé, mais il y en a eu d'autres. Je dirais qu'au cours de la dernière année, il y a eu plus de progrès que de recul au chapitre de la démocratie dans la région.

Dans l'avenir, nous considérons que l'OEA et l'ensemble de ses membres ont un rôle crucial à jouer, et nous faisons des pieds et des mains pour résoudre la situation au Venezuela sous les auspices de cet organisme.

Par ailleurs, même si nous pensons que c'est un problème qui concerne l'hémisphère et que les pays qui le composent doivent s'y attaquer, nous ne considérons pas non plus qu'il y a de monopole à cet égard. Je pense que les Européens...

• (1620)

L'hon. Hedy Fry: Je suis désolé. Je ne veux pas dire que c'est un monopole. Je dis que je veux savoir ce que nous faisons pour proposer des solutions à l'OEA, parce que nous en faisons partie.

M. Michael Grant: Si on revient quelques années en arrière, le Groupe de Lima a été créé entre autres parce que l'OEA se trouvant dans une impasse, ses membres ne s'entendaient pas du tout sur la manière de traiter avec le Venezuela.

Nous avons notamment cherché à améliorer le dialogue entre des pays dont les points de vue diffèrent légèrement. Par exemple, les pays des Caraïbes sont, pour la plupart, soit agnostiques, soit de tièdes partisans de Maduro.

Il n'en est pas de même partout. Quelques pays sont membres du Groupe de Lima. Le Canada s'est toutefois évertué à jeter des ponts afin d'assurer le dialogue entre les pays des Caraïbes et Guaidó dans un effort pour améliorer la compréhension.

Une résolution a été adoptée lors de la dernière assemblée générale, notamment en ce qui concerne les conditions des élections. Nous considérons qu'il s'agit là d'un important pas en avant.

Nous sommes d'avis qu'il importe également que l'OEA s'occupe de la question de l'aide humanitaire. Tous les pays membres devront se mobiliser avec d'autres États pour tenter de trouver une solution.

Le président: Madame Fry, vous disposez d'environ 20 secondes.

L'hon. Hedy Fry: D'accord.

Si on examine l'histoire des États des Caraïbes et de l'Amérique latine... En fait, nous avons vu ce qui s'est passé à Cuba dans les années 1950, et ce qui est advenu au Chili et dans tous les pays au régime corrompu. La Russie et la Chine veulent y remettre les pieds, car ils soutiennent ce genre de régime.

Ce qui me préoccupe réellement, c'est que le fait d'en parler peut être suffisant ou non. Que faisons-nous pour vraiment faire progresser les choses? J'aimerais le savoir. Vous ne pouvez pas me répondre, mais je dois le savoir. C'est vraiment important.

Le président: Madame Fry, la question figure au compte rendu. Le temps est écoulé. Peut-être aura-t-on l'occasion d'y revenir au cours d'une prochaine intervention du Parti libéral, mais nous devons maintenant accorder la parole à M. Bergeron.

[Français]

Ce sera une période des questions très brève, de deux minutes et demie.

Monsieur Bergeron, vous avez la parole.

M. Stéphane Bergeron: Merci, monsieur le président. Je vais rapidement reprendre là où j'en étais tout à l'heure.

Imaginons que, au terme du présent mandat démocratique, la Chambre des communes du Canada décide de constituer un comité dont l'existence se poursuivrait au-delà du moment où le Parlement doit être dissout. Sur la scène internationale, quelque gouvernement pourrait-il considérer qu'il s'agirait d'un comité dont la légitimité est tout à fait assurée, même si l'instance qui a créé ce comité est elle-même dissoute et devenue illégitime, puisqu'il y aurait eu entre-temps une nouvelle élection?

M. Michael Grant: Je vous remercie de votre question.

Je vais commenter la situation au Venezuela.

Il est clair que la Constitution permet la création d'une commission déléguée quand il y a un vide. Il est clair aussi que l'assemblée de Maduro élue le 6 décembre 2020 est illégitime, ce qui aurait créé un vide si l'assemblée de 2015 n'avait pas créé sa commission déléguée. Nous acceptons cette interprétation de la Constitution vénézuélienne.

M. Stéphane Bergeron: Je vous remercie de cette précision. Cela me permet d'avoir un portrait plus complet de la réponse que vous aviez donnée à ma première question.

Le président: Il vous reste encore 45 secondes, monsieur Bergeron. Vous pouvez poser une brève question.

• (1625)

M. Stéphane Bergeron: Encore une fois, 45 secondes seulement pour poser une question et entendre la réponse, ce serait faire injure à nos témoins.

Vous pouvez donner la parole au prochain intervenant.

Le président: Merci, monsieur Bergeron.

[Traduction]

La parole est maintenant à M. Harris pour deux minutes et demie.

M. Jack Harris: J'utiliserai mes deux minutes et demie pour revenir aux préoccupations soulevées par l'OEA au sujet de la crise humanitaire. Les pays membres ont déploré le fait qu'environ 200 millions de dollars ont été recueillis pour apporter du soutien dans la crise humanitaire qui ébranle le Venezuela, alors que 20 milliards de dollars ont été versés pour fournir de l'aide dans le cas de la crise syrienne. Il semble y avoir là une différence colossale.

Y a-t-il une explication à cette disparité, en dehors du fait que c'est la situation?

M. Michael Grant: Je ne veux pas mettre en doute vos chiffres en avançant des chiffres que je ne peux confirmer. Je veux convenir avec vous que la somme amassée pour faire face à la crise vénézuélienne est très peu élevée, et cela doit changer. C'est exactement la raison pour laquelle le Canada déploie des efforts à cet égard.

Je pense que plus de 200 millions de dollars ont été recueillis. À lui seul, le Canada a fourni 87 millions de dollars. Je sais que les États-Unis ont aussi fourni des centaines de millions de dollars, et je pense que l'Union européenne a fait de même.

Il faut manifester en faire plus. C'est exactement pourquoi le Canada a décidé de diriger la conférence que nous accueillerons. L'événement est prévu en juin, mais de nombreuses activités le précéderont.

M. Jack Harris: Permettez-moi de rectifier mes chiffres, monsieur. En mars 2019, le secrétaire général de l'OEA a parlé d'un soutien de 200 millions de dollars de la part de la communauté internationale, comparativement à un montant de plus de 30 milliards de dollars dans le cas de la crise en Syrie. Il y a une différence remarquable au chapitre du soutien offert.

Un de mes collègues a posé des questions sur la crise du coronavirus. Le Venezuela ne peut pas participer au plan du Mécanisme COVAX parce qu'il n'a pas d'argent pour payer. Serait-il possible que le Canada favorise l'accès à certains fonds actuellement conservés dans les banques sous la forme de devises étrangères pour acheter des vaccins? Est-ce une démarche que le Canada soutiendrait?

Le président: Répondez très brièvement, monsieur Grant.

M. Michael Grant: Bien sûr.

Je pense que nous sommes certainement disposés à trouver des solutions novatrices pour permettre à tous de recevoir un vaccin, y compris les habitants du Venezuela et les migrants vénézuéliens. Nous soutenons vivement l'Organisation panaméricaine de la santé, par l'entremise de laquelle il pourrait également être possible d'intervenir.

En ce qui concerne le montant, je dirai brièvement qu'il est toujours dramatiquement faible actuellement, mais je crois comprendre que ce sont en fait 2,7 milliards de dollars que les pays se sont engagés à verser au Venezuela. Ce montant est encore peu élevé et doit augmenter substantiellement, mais cela donne peut-être une idée légèrement plus précise d'où nous en sommes actuellement.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Grant.

C'est maintenant M. Chong qui a la parole pour cinq minutes.

L'hon. Michael Chong: Je vais laisser la parole à M. Diotte, s'il souhaite donner suite à sa question sur la crise humanitaire. M. Harris et M. Bergeron ont examiné toute la question du statut du président par intérim.

Le président: Parfait. Je vous remercie.

M. Kerry Diotte: Je suis certainement ravi de prendre le relais.

En ce qui concerne la crise de la COVID, comme vous l'avez expliqué, le Venezuela ne se trouve pas dans une situation qui... La société se trouve dans un tel état qu'il n'y a pas grand-chose à faire. Pouvez-vous nous expliquer au moins les chiffres qu'on nous a donnés? Avons-nous une idée de la gravité de cette partie de la crise au Venezuela?

M. Michael Grant: C'est une excellente question. Malheureusement, je ne pense pas que moi ou bien des gens pouvons apporter des précisions sur les répercussions exactes, mais les chiffres fournis sont dramatiquement faibles. Je pense que les autorités ont indiqué qu'un peu plus de mille personnes étaient décédées, ce qui est en soi une tragédie, mais à mon avis, la plupart des membres de la communauté internationale de la santé considéreraient qu'il y en a bien plus.

Pour ce qui est d'intervenir, on peut entre autres penser à des mécanismes comme l'Organisation panaméricaine de la santé et d'autres organes. Le régime Maduro met l'épaule à la roue également; je pense qu'il importe de l'admettre. La Russie s'est engagée à lui fournir des millions de doses de son vaccin. Nous espérons tous que cette démarche soit une réussite. Je pense que cela ne suffira pas à combler les besoins et, comme c'est le cas pour bien d'autres questions, la communauté internationale devra intervenir. Nous examinerons certainement les options qui s'offrent à nous à cet égard.

• (1630)

M. Kerry Diotte: Nous avons parlé des gens qui fuient le Venezuela et de tous ces problèmes, mais de toute évidence, des citoyens canadiens se trouvent probablement au Venezuela également. Avons-nous une idée du nombre de Canadiens qui vivent là-bas? Je crois comprendre qu'il ne reste essentiellement aucun diplomate dans ce pays, à moins que je fasse erreur.

M. Michael Grant: Vous avez raison, nous avons effectivement dû fermer notre ambassade, laissant certains employés en poste sur place à l'ambassade britannique, principalement pour résoudre des affaires consulaires.

Je ne puis dire combien de citoyens canadiens résident au Venezuela. Probablement, il s'agit presque exclusivement de personnes ayant la double nationalité, mais vous savez que nous ne colligeons pas de statistiques à ce sujet. Nous dépendons des Canadiens qui s'inscrivent dans le Système d'inscription des Canadiens à l'étranger, et selon ce système, les chiffres sont pratiquement de zéro.

L'an dernier à pareille date, il y avait au Venezuela quelques Canadiens qui ont dû être évacués. À notre connaissance, tous ceux

qui voulaient partir ont quitté le pays, mais nous n'avons pas de chiffres sur le nombre de Canadiens qui résident encore là-bas.

M. Kerry Diotte: Pour en revenir aux sanctions et aux autres mesures, pourriez-vous nous expliquer exactement ce que nous avons fait et ce que nos sanctions impliquent? Le Canada entend-il élargir les sanctions ou envisage-t-il seulement de le faire? Pourriez-vous traiter de nouveau de la question?

M. Michael Grant: Nos sanctions ciblent les particuliers en restreignant leur capacité de faire des affaires, d'effectuer des transactions bancaires et de voyager au Canada. Dans l'avenir, c'est quelque chose que nous aurons constamment à l'œil.

Les trois principales entités qui imposent des sanctions sont le Canada, les États-Unis et l'Union européenne. Maintenant que le Royaume-Uni s'est retiré de l'Union européenne, je le classe également dans cette catégorie. Nous sommes en très étroite communication, et quand un de ces pays impose des sanctions supplémentaires, nous examinons attentivement l'affaire pour comprendre son raisonnement et déterminer si nous devons prendre des mesures. Par ailleurs, nous surveillons continuellement la situation au Venezuela et, comme je l'ai souligné, nous portons une grande attention aux rapports comme celui de la mission d'enquête des Nations unies sur la situation des droits de la personne. Voilà qui illustre fort bien la manière dont nous surveillons la situation pour déterminer si nous devons en faire plus.

Nous ne parlons pas publiquement des éléments auxquels nous portons attention, mais je peux vous affirmer que la surveillance est constante et que nous verrons s'il convient d'accroître le nombre de sanctions dans les semaines et les mois à venir.

M. Kerry Diotte: L'industrie pétrolière du Venezuela est en bien piètre état. Le Canada reçoit-il du pétrole de ce pays?

M. Michael Grant: Non, il n'en reçoit pas. Il y a environ un an, nous nous sommes penchés sur la question et nous avons établi que le dernier envoi de pétrole vers le Canada — qui date de 2014 ou de 2015 — comprenait environ mille ou deux mille barils de pétrole. Ce n'était pas beaucoup. Depuis, nous n'avons pas reçu la moindre goutte de pétrole du Venezuela.

M. Kerry Diotte: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie, monsieur Diotte.

Je vous remercie, monsieur Grant.

C'est M. Fonseca qui effectuera la dernière intervention, pour cinq minutes.

M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Grant, je vous remercie beaucoup de répondre à nos questions. Je pense que je serai le dernier à vous interroger. Pour clore la rencontre, je veux vous offrir l'occasion d'aborder les sujets que nous aurions pu oublier ou des questions importantes auxquelles il faut répondre. J'aimerais que vous puissiez informer le Comité à ce sujet.

Monsieur Grant, au cours de la séance qu'un comité a tenue le 27 février 2019, vous avez déclaré qu'« On a une expérience avec les ONG locales, mais on n'a pas les conditions nécessaires pour faciliter l'utilisation de ces fonds. » Je vous cite alors que vous parliez de la somme de 55 millions, dont nous avons parlé. Nous avons versé 18 millions de dollars supplémentaires pour les besoins de base des personnes les plus vulnérables de la région par l'entremise des pays voisins.

Cet engagement à soutenir le Venezuela a-t-il permis d'améliorer les infrastructures à l'appui des fonds que nous envoyons? Pouvez-vous expliquer ce qu'il en est?

• (1635)

M. Michael Grant: C'est une excellente question.

Sachez d'abord que notre aide totalise 87 millions de dollars jusqu'à maintenant. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle.

Pour ce qui est du soutien à l'intérieur du Venezuela, les choses sont très difficiles. Nous avons pu collaborer avec des ONG locales, des ONG qui défendent les droits de la personne, et travailler avec des services sanitaires et des intervenants semblables. Contrairement à ce que nous faisons dans d'autres régions, nous faisons très attention quand vient le temps de révéler publiquement l'identité de ces organismes, car il existe un risque réel qu'ils soient pris pour cible. Nous faisons donc preuve d'une grande prudence. Dans le domaine de l'aide humanitaire, nous avons également travaillé avec d'autres entités, dont certains organismes humanitaires bien connus, et même eux nous ont demandé de ne pas parler publiquement du travail qu'ils accomplissent pour leur permettre de poursuivre leur œuvre.

J'ai indiqué précédemment qu'une entente est intervenue entre le régime Maduro, le gouvernement intérimaire de Juan Guaidó et les Nations unies sur le plan de l'aide humanitaire. L'Organisation panaméricaine de la santé a également adhéré à cette entente, qui connaît un succès limité. On a pu faire entrer certaines fournitures, mais le régime a instauré des barrages routiers supplémentaires au cours des dernières semaines.

Nous espérons que l'aide continuera d'arriver, car le pays en a terriblement besoin. Nous étudions également des options pour déterminer si le Canada a un moyen de contribuer aux efforts. Vous comprendrez que l'affaire comporte quelques risques. Le fait de travailler avec des organismes des Nations unies et des organisations humanitaires bien connues nous rassure quelque peu, mais il est fort difficile d'œuvrer dans ce contexte. Pourtant, comme 5,4 millions de Vénézuéliens ont quitté le pays, les besoins à l'extérieur sont terriblement aigus, et je pense que c'est la raison pour laquelle notre financement a principalement servi à aider ces gens dans la situation où ils se trouvent.

M. Peter Fonseca: Je vous remercie.

Monsieur Grant, en février dernier, vous avez, au cours d'une baladodiffusion intitulée *Global Americans*, admis les lacunes du Groupe de Lima et dit que vous pensiez qu'il avait peut-être été naïf dans son enthousiasme. Près d'un an plus tard, a-t-on apporté des améliorations pour rendre ce groupe plus efficace lors de ses négociations? Comment l'a-t-on fait? Je suppose que c'est là ma question.

M. Michael Grant: Selon moi, de nombreux acteurs de la communauté internationale ont peut-être été un peu naïfs. En 2019, la présidence par intérim de Juan Guaidó a suscité énormément d'optimisme et d'enthousiasme. Chaque jour, un nouveau pays déclarait qu'il le considérait comme le chef légitime du pays. Dans la rue, le peuple lui criait son soutien indéfectible. Pour être honnête, si la présente séance s'était déroulée à l'époque, je vous aurais dit que nous pensions qu'un changement était imminent. Mais ce n'était pas le cas: nous avions tort, et je pense que nous ne sommes malheureusement pas les seuls.

Vous savez, la situation est très difficile. Cela semble un peu rhétorique et peut-être naïf, mais je pense que le Canada croit qu'il existe une solution négociée à la crise, aussi difficile que cela puisse être. Mais ce n'est que si les Vénézuéliens eux-mêmes s'entendent sur une façon d'aller de l'avant que cette crise prendra fin.

Les autres options sont pires. Ces dernières années, certains acteurs ont occasionnellement évoqué la possibilité d'une intervention militaire ou de quelque chose de semblable. Le Canada s'est opposé et continue de s'opposer à pareille intervention. Même si la situation est mauvaise, très mauvaise, une intervention militaire pourrait l'envenimer. Voilà pourquoi le retour à la démocratie au Venezuela passe par une solution pacifique négociée.

Le président: Je vous remercie beaucoup, messieurs Grant et Fonseca.

Mesdames et messieurs, nous voilà à la fin de notre rencontre sur le Venezuela avec les collègues d'Affaires mondiales. Je voudrais les remercier en notre nom collectif.

[Français]

Messieurs Grant, Cohen et Beauséjour, nous vous remercions beaucoup de vos témoignages et, surtout, de votre travail.

[Traduction]

Sur ce, nous suspendrons la séance pour reprendre nos travaux dans quelques instants à huis clos afin d'examiner des affaires du Comité. Merci à tous.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>